FRC 3. f 21767

21767
An. 10698
Case
folio
Fric
26919

NOTIFICATION

AUX

PUISSANCES DE L'EUROPE.

Le Roi des François étant informé que l'on continue à s'appuyer de ſon nom, pour propoſer des négociations auprès des Cours étrangères, faire des emprunts, & ſe permettre même des levées de forces militaires; voulant itérativement conſacrer d'une manière ſolennelle ſon attachement à la Conſtitution qu'il a librement acceptée, & qu'il a juré de défendre; déſavoue toutes déclarations, proteſtations, négociations auprès des Cours étrangères, emprunts, levées de forces militaires, achats d'armes, de munitions de guerre & autres, généralement tous actes publics & privés faits en ſon nom par *Louis-Staniſlas-Xavier*, *Charles-Philippe*, *Louis-Joſeph*, *Louis-Henri-Joſeph* & *Louis-Antoine-Henri*, Princes François, & par les autres émigrés, rebelles aux loix de leur pays: déclare que ſes intérêts & ceux du peuple, dont il eſt repréſentant héréditaire, ſont à jamais indiviſibles; que le Gouvernement, dont l'action lui eſt confiée, ſera maintenu par lui dans toute ſa pureté.

Ferme dans cette réſolution, le Roi des François charge ſon Miniſtre des affaires étrangères de faire notifier à toutes

THE NEWBERRY
LIBRARY

les Puiſſances, que tout entier à la cauſe du peuple François, il fera uſage de toutes les forces que la Conſtitution a miſes dans ſes mains, contre les ennemis de la France, quelque prétexte qu'ils emploient pour tolérer les raſſemblemens armés des émigrés, ou pour les ſoutenir dans leurs démarches hoſtiles. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* CHAMBONAS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. XCII.